

Le CMPP travaille en partenariat avec les autres interlocuteurs de l'enfant si cela est nécessaire pour son évolution.

Cette liaison ne se fait qu'avec l'accord des responsables légaux de l'enfant.

Infos utiles

Le secrétariat du CMPP d'Agen est ouvert:

du lundi au vendredi  
de 8 H 00 à 18 H 00

Le secrétariat de l'antenne du CMPP de NERAC  
est ouvert :

Lundi : 8 H 45 - 12 H 30 et 13 H 00 - 17 H 30

Mardi : 9 H 00 - 13 H 00

Mercredi : 9 H 00 - 12 H 00 et 13 H 00 - 17 H 30

Et un mardi sur deux en alternance avec le vendredi  
9 H 00 - 13 H 00

Le secrétariat de l'antenne du CMPP du PASSAGE  
est ouvert :

Lundi : 13 H 45 - 18 H 15

Mardi : 8 H 45 - 12 H 30 et 13 H 00 - 18 H 15

Mercredi : 8 H 45 - 12 H 30 et 13 H 00 - 18 H 15

Vendredi : 8 H 30 - 12 H 30 (1 semaine sur 2)

**AGEN**

36, rue de Barleté

47000 AGEN

Téléphone : 05 53 47 25 99

Télécopie : 05 53 47 20 15

Courriel : [cmpp.agen@algeei.org](mailto:cmpp.agen@algeei.org)

**NERAC**

Centre Haussmann 2ème étage

Place Aristide Briand

47600 NERAC

Téléphone: 05 53 65 05 72

Télécopie: 05 53 65 44 52

Courriel : [antenne.cmppnerac@algeei.org](mailto:antenne.cmppnerac@algeei.org)

**LE PASSAGE**

1527, Avenue des Pyrénées

47520 LE PASSAGE

Téléphone : 05 53 96 71 86

Télécopie : 05 53 96 09 28

Courriel : [antenne.cmpplepassage@algeei.org](mailto:antenne.cmpplepassage@algeei.org)

Le CMPP est géré par une association à but  
non lucratif (loi 1901) :

l'Association Laïque de Gestion  
d'Établissements d'Éducation et d'Insertion

AGROPOLE

Deltagro 3

BP 361

47931 AGEN Cedex 9

Présidente : Mme Danièle BONADONA

**C.M.P.P**



**AGEN – NÉRAC – LE PASSAGE**

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique

assure le

diagnostic et le traitement

des enfants et adolescents

éprouvant des difficultés

d'adaptation scolaire,

sociale, familiale,

des troubles psychologiques,

comportementaux, psychomoteurs

ou du langage.

## **ETAPES**

Les actions sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

Différentes étapes vont se succéder :

**LES PROPOSITIONS DE SOINS :  
UN PROJET INDIVIDUALISE  
ADAPTE A LA PROBLEMATIQUE  
DE L'ENFANT**

Toutes les interventions se font sur le mode ambulatoire :  
l'enfant est donc maintenu dans son cadre de vie familial, social, scolaire.

### Premières étapes

- L'accueil
- Les consultations et bilans
- La réunion de synthèse et le projet thérapeutique individualisé

Les réponses peuvent être de plusieurs ordres, associées ou se succédant dans le temps :

## **INTERVENANTS**

L'établissement est placé sous la responsabilité d'une double direction :

- administrative et pédagogique
- médicale

### Le compte-rendu :

- Mise en place des soins avec l'enfant et ses représentants légaux,
- ou absence de prise en charge au CMPP, orientation éventuelle vers un autre établissement de soin ou vers un professionnel libéral.

- Psychopédagogie individuelle ou de groupe
- Orthophonie
- Psychomotricité individuelle ou de groupe
- Groupes thérapeutiques
- Psychothérapie individuelle
- Entretiens familiaux
- Guidance parentale
- Thérapie familiale.

Les équipes sont constituées de professionnels qualifiés :

- Médecins psychiatres
- Médecins pédiatres
- Psychologues
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Psychopédagogues
- Assistantes sociales

### Secondes étapes

- La demande de prise en charge à la sécurité sociale,
- Les synthèses d'évolution,
- Les consultations médicales de prolongation,
- L'arrêt du suivi.

La prise en charge est la réponse thérapeutique d'une équipe pluridisciplinaire.